



Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - [www.annonayrhoneagglo.fr](http://www.annonayrhoneagglo.fr)

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 27 juin 2024 - 18H30**  
**Salle polyvalente VILLEVOCANCE**

**Délibération n°CC\_2024\_071**  
**Budget Principal – Exercice 2023 – Compte Financier Unique (CFU)**

*Nombre de conseillers en exercice : 56  
Secrétaire de séance : Madame Edith MANTELIN*

**Étaient présents :**

Simon PLENET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BOLLEY, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF, Louis-Claude GAGNAIRE, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Bertrand PIATON

**Ayant donné pouvoir :**

Richard MOLINA donne pouvoir à Laurent TORGUE, Laurent MARCE donne pouvoir à Claudie COSTE, Damien BAYLE donne pouvoir à Yves FRAYSSE, René SABATIER donne pouvoir à Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Danielle MAGAND donne pouvoir à Christian MASSOLA, Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Antoinette SCHERER donne pouvoir à Denis SAUZE, Assia BAIBEN-MEZGUELID donne pouvoir à François CHAUVIN, Clément CHAPEL donne pouvoir à Michel SEVENIER, Chrystelle ETIENNE donne pouvoir à Maxime DURAND, Romain EVRARD donne pouvoir à Laurence DUMAS, Jérémie FRAYSSE donne pouvoir à Edith MANTELIN, Juanita GARDIER donne pouvoir à Simon PLENET, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Catherine MOINE donne pouvoir à Maryanne BOURDIN

**Absents ou excusés :**

Sylvie BONNET, Olivier DE LAGARDE, Christian ARCHIER, Yves RULLIERE, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Marc-Antoine QUENETTE

Le quorum est atteint.

***Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :***

La Communauté d'Agglomération « Annonay Rhône Agglo » s'est portée candidate par délibération CC-2020-438 du 10 décembre 2020 à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les années 2022 et 2023.

Cette expérimentation a entraîné parallèlement l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

L'exercice comptable 2023 constitue le deuxième exercice de production et d'adoption du CFU.

Le Compte Financier Unique :

- est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public,
- est établi selon une procédure entièrement dématérialisée,
- se substitue au compte administratif et au compte de gestion ; à lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendu des comptes ».

Le CFU de l'année N doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

**LA REDDITION DES COMPTES 2023**

La clôture de l'exercice 2023 fait ressortir les résultats suivants :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 1.908.979,62 €,
- un déficit cumulé d'investissement de 1.089 012,47 €.

**BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	33 438 830,43 €	35 347 810,05 €	<b>1 908 979,62 €</b>
Investissement	9 577 311,08 €	8 488 298,61 €	<b>-1 089 012,47 €</b>
Investissement - Restes à réaliser	3 240 926,15 €	691 112,65 €	

Les comptabilités tenues par l'ordonnateur et le comptable public se sont en outre révélées concordantes à l'issue des travaux de pointage.

Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2023.

**Vu** l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

**Vu** le Compte Financier Unique – Budget Principal – Exercice 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

### DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

**Par 1 voix ne prenant pas part au vote**

Simon PLENET

**PREND ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique 2023 du budget principal, lequel se résume comme suit

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	32 050 763,64 €	34 419 091,73 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	1 388 066,79 €	
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		928 718,32 €
<b>Total</b>	<b>33 438 830,43 €</b>	<b>35 347 810,05 €</b>
<b>Résultat (déficit ou excédent)</b>		<b>1 908 979,62 €</b>

(1) de section à section

(2) internes à la section

INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	9 214 049,24 €	4 109 695,81 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)		1 388 066,79 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	363 261,84 €	363 261,84 €
Résultat n-1 affecté		845 000,00 €
Résultat n-1 reporté		1 782 274,17 €
<b>Total</b>	<b>9 577 311,08 €</b>	<b>8 488 298,61 €</b>
<b>Résultat (déficit ou excédent)</b>		<b>-1 089 012,47 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>3 240 926,15 €</b>	<b>691 112,65 €</b>

(1) de section à section

(2) internes à la section

Ensemble du budget		
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Opérations réelles de l'exercice	41 264 812,88 €	38 528 787,54 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	1 388 066,79 €	1 388 066,79 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	363 261,84 €	363 261,84 €
Résultat n-1 affecté		845 000,00 €
Résultat n-1 reporté	0,00 €	2 710 992,49 €
<b>Total</b>	<b>43 016 141,51 €</b>	<b>43 836 108,66 €</b>
<b>Résultat (déficit ou excédent)</b>		<b>819 967,15 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>3 240 926,15 €</b>	<b>691 112,65 €</b>

(1) de section à section

(2) internes à la section

**ARRÊTE** les résultats de clôture de l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : excédent cumulé de 1 908 979,62 €
- Section d'investissement : déficit cumulé de 1 089 012,47 €

**ARRÊTE** le montant des restes à réaliser de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Dépenses d'investissement : 3.240.926,15 €
- Recettes d'investissement : 691.112,65 €

**PREND ACTE** de la concordance des comptabilités tenues par l'ordonnateur et le comptable public,

**ADOpte** le Compte Financier Unique 2023 du budget principal

**CHARGE** le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**PRÉCISE** que conformément à la loi, Monsieur le Président a quitté la salle du Conseil Communautaire au moment du vote de la délibération.

Fait à Davézieux, le 4 juillet 2024

**Yves FRAYSSE,**

**3ème Vice-Président en  
charge de l'Agriculture**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhône Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*